

Rapport de la Commission de Jeunesse au Conseil communal
Rapport Municipal n°111/2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Votre Commission de Jeunesse s'est réunie le mardi 12 mai 2026 à la salle des commissions de la Villageoise afin d'étudier le rapport cité en titre, dit rapport répondant au postulat Jérôme Thuillard et consorts intitulé « Quelles politiques publiques pour notre jeunesse ? »
La commission a siégé *in corpore*, soit en présence de Madame la Conseillère Morand et de Messieurs les Conseillers Hornung et Thuillard, ce dernier occupant les fonctions de Président et rapporteur. Madame la Municipale Dagon était présente, ce pourquoi nous la remercions, de même que pour ses éclairantes réponses.

Le postulat dont il est question s'interroge sur les pratiques communales actuelles en matière de politiques publiques « Jeunesse » et prie dans ses conclusions l'Exécutif de produire le rapport que nous avons étudié et comportant les éléments suivants :

1. Un état des lieux relatif à nos jeunes citoyennes et citoyens, de 12 à 20 ans, comprenant entre autres des indications quant à leur nombre, à leurs activités estudiantines ou professionnelles et à la langue parlée en famille ;
2. Un compte-rendu des activités de soutien proposées à la population décrite au point 1 ;
3. Ses visions pour ce qui concerne la mise en place d'une politique jeunesse communale.

Concernant le premier point, la Commission a bien pris note du fait que la Municipalité n'avait « pas jugé utile à ce stade » de mettre sur pied une enquête par questionnaire pour ce qui concerne les aspects liés aux activités professionnelles, estudiantines et à la langue parlée en famille. Si elle remercie la Municipalité pour la fourniture des chiffres, elle s'interroge néanmoins : pourquoi ne pas vouloir mener une telle enquête, surtout dans la mesure où elle constitue le seul moyen de répondre entièrement à l'état des lieux demandé par le postulant et ses consorts ? A ceci, Madame la Municipale répond que les moyens qu'il aurait fallu engager à ce stade n'auraient pas permis de dégager un résultat probant.

Pour ce qui est du deuxième point, nous ne pouvons que partager le constat fait par notre Exécutif quant au peu de succès des mesures d'encouragement à la vie sociale et politique. Nous profitons par ailleurs de rebondir sur la question de la délégation de la tâche de personne de référence au chef du Service de l'Enfance, fraîchement nommé¹ : est-ce toujours d'actualité ? Sur ce dernier point, Madame la Municipale répond par l'affirmative, en indiquant par ailleurs que cette personne pourrait à terme s'investir dans des travaux ayant trait à la cohésion sociale et aux liens intergénérationnels.

¹ Voir à ce propos les *Communications de la Municipalité* en vue de la séance du Conseil communal du 26 mars 2026, publiées le 23 mars 2026.

Pour le surplus, nous ne manquons pas de saluer l'engagement en faveur des jeunes sur les réseaux sociaux ainsi que le constat des prestations délivrées par les Sociétés locales.

Enfin, nous constatons que la Municipalité n'avait pas « défini de plan de gestion spécifique » sur le thème des politiques publiques jeunesse et le regrettons. Bien que nous comprenions l'urgence relative à la création de places d'accueil, nous ne pouvons que nous joindre à la Municipalité sortante dans son vœu d'élaboration d'une politique publique jeunesse digne de ce nom et basée entre autres sur les domaines d'action de la politique communale enfance et jeunesse, tels que définis par l'AFAJ².

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission de Jeunesse vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal N^o 111/2026 adopté en séance de Municipalité du 14 avril 2026 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

de dire qu'il est ainsi répondu à la proposition déposée par M. Jérôme Thuillard et consorts intitulée « Quelles politiques publiques pour notre jeunesse ? »

Pour la Commission de Jeunesse :

Jérôme Thuillard



Président et rapporteur

Ariane Morand



Membre

Christophe Hornung



Membre

² Voir la p. 4 du Rapport